



04/06/2013

Déclaration des performances (DoP)

n°3585501023378

1. Code d'identification unique du produit

Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du Règlement (UE) N°305/2011

FACILIS EXPRESS

3. Usage ou usages prévus du produit de construction

Construction générale de bâtiments

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 du Règlement (UE) N°305/2011

SEMIN SAS
1A RUE DE LA GARE
57920 KEDANGE SUR CANNER
Tél: 03 82 83 53 57
Fax: 03 82 83 93 33
mail@semin.com
www.semin.com

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 du Règlement (UE) N°305/2011

Non applicable.

6. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N°305/2011

Systèmes 3 et 4

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée

Non applicable

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée

Non applicable.

9. Performances déclarées

| Désignations commerciales | Caractéristiques essentielles selon EN 13279-1: novembre 2008 | | |
|---------------------------|---|--|----------------------|
| | Réaction au feu (pour les situations exposées) | Isolation contre le bruit aérien direct (dans les conditions d'utilisation finale) | Résistance thermique |
| FACILIS EXPRESS | A1 | PND | PND |

*Cette caractéristique dépend du système et sera fournie dans la documentation du fabricant en fonction de l'usage prévu

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par : PHILIPPE SEMIN (PDG)

Date et lieu de délivrance : 4 juin 2013 à KEDANGE SUR CANNER

Signature :